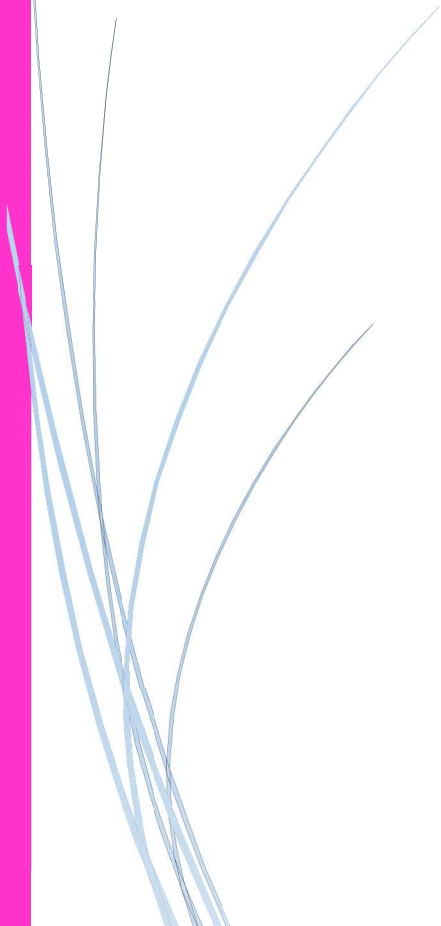


2016/2017

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION DES YVELINES



INTRODUCTION

Les enjeux et les contraintes :

1) LE CONTEXTE YVELINOIS : LES CHIFFRES ET LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ...	3
1 -La population yvelinoise.....	3
2 -L'emploi et l'activité économique	4
3 -Le RSA.....	5
4 -Le budget.....	10
2) LE DIAGNOSTIC.....	10
1 - Les forces et faiblesses du territoire yvelinois.....	10
2 - Les forces et faiblesses des territoires	10
3) LE CHOIX DU DEPARTEMENT (LIGNES POLITIQUES RETENUES)	11

Axe A : Organiser les parcours vers l'emploi

1) AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PUBLIC.....	11
2) AMELIORER LE DISPOSITIF RSA	11
3) REDUIRE LA DISTANCE A L'EMPLOI.....	12
a. La levée des freins sociaux pour accéder à l'emploi : santé, social, hébergement.....	12
b. Les aides pour favoriser l'accès à l'emploi.....	13
c. Les actions en faveur de l'employabilité des BRSA	13

Axe B : Développer l'offre d'insertion professionnelle

1) FAVORISER L'IMMERSION DANS L'EMPLOI	14
a. Contrats aidés.....	14
b. L'emploi dans les SIAE	14
c. Les Entreprises d'Entraînement Pédagogiques	15
2) CREER DES OPPORTUNITES D'ACTIVITE INNOVANTES	15
a. La politique volontariste du Département des Yvelines	15
b. Le développement des liens avec le monde économique	16
c. L'approche par public type et par thématique spécifique.....	17

Axe C : S'appuyer sur la dynamique territoriale

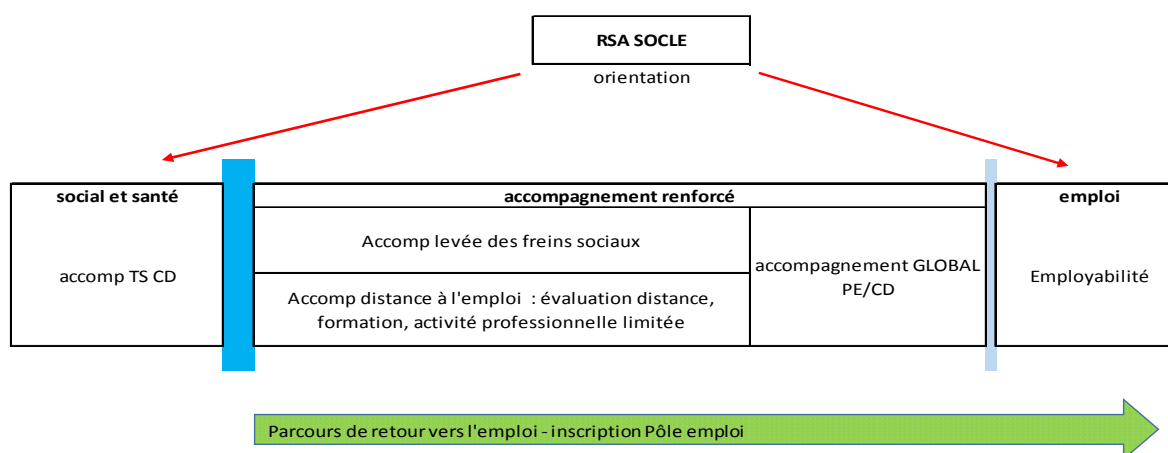
1) LE DEVELOPPEMENT D'UNE DEMARCHE TERRITORIALE.....	18
2) L'OPTIMISATION DES MOYENS	18
a. La création d'un opérateur insertion.....	18
b. Les équipes insertion des Maisons Départementales des Yvelines.....	19
c. La rationalisation du cadre contractuel et financier.....	19
3) LA GOUVERNANCE	19

INTRODUCTION

Reconduit en l'état depuis 2006, le Programme Départemental d'Insertion (PDI) yvelinois est resté axé sur une approche essentiellement sociale de l'insertion, posée par la loi RMI dont les avancées ont été significatives en matière de protection et d'accompagnement de catégories de population auparavant inconnues des services sociaux.

Avec la création du RSA, le Département n'a pas saisi l'opportunité de développer suffisamment une approche de l'insertion par l'emploi, se limitant à proposer des dispositifs d'insertion professionnelle « traditionnels » (co-financement de l'IAE, prise en charge des contrats aidés) sans donner d'impulsion particulière à cette politique. Malgré l'augmentation importante du nombre d'allocataires du RSA concomitante, la transition vers une politique de retour à l'emploi n'a pas été enclenchée.

Le PDI 2016-2017 propose une politique départementale ambitieuse et marquée par la volonté d'accompagner les bénéficiaires du RSA vers une nouvelle offre de mise en activité professionnelle. Ce nouvel angle d'approche implique pour la collectivité de repenser l'organisation des parcours d'insertion vers l'emploi, en déclinant une offre de prise en charge et une offre d'insertion professionnelle mieux adaptées aux Yvelines et aux Yvelinois.



Le Département a l'ambition de rénover sa politique d'insertion dans ce sens en œuvrant autour de trois axes stratégiques:

- A. Organiser les parcours vers l'emploi ;
- B. Développer l'offre d'insertion professionnelle ;
- C. S'appuyer sur la dynamique territoriale.

Les enjeux et les contraintes

1) LES CHIFFRES ET LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1- La population yvelinoise

Selon l'INSEE, les Yvelines accueillent 1 412 356 habitants soit 12% de la population francilienne.

Le Département a une densité géographique contrastée puisque 8 communes sur les 262 regroupent le quart des habitants. A l'inverse, 117 comptent moins de 1000 habitants et 50 moins de 500. S'il demeure le département le plus peuplé de la Grande Couronne, la population yvelinoise n'a que modérément augmenté au cours des années 2000 avec une croissance de 5000 habitants par an.

Le département connaît la plus faible dynamique démographique de la région et un vieillissement de sa population. A cela s'ajoute un déficit migratoire plus important dans les Yvelines qu'en Ile-de-France (- 0,6% contre -0,4%).

Les ménages sont majoritairement des couples avec enfant(s) (50%) et sans enfant (36,3%). Ces pourcentages sont supérieurs à la moyenne régionale respectivement 47,6% et 35,2%. Seules les familles monoparentales sont moins nombreuses (78 : 13,7% - IDF : 17,1%).

Les personnes de nationalité étrangère, à majorité féminine, représentent 8,89 % de la population yvelinoise. L'immigration est issue essentiellement d'Europe (34,32%), d'Afrique du Nord (29%) et des autres pays africains (18,17%). Parmi cette population, 53,42% des actifs ont un emploi.

Dans les Yvelines, le logement collectif est prépondérant avec 55,07% du parc. 59,7% des yvelinois sont propriétaires de leur logement et 18,8 % sont locataires en HLM.

2- L'emploi et l'activité économique

Près de 9% de l'emploi total d'Ile-de-France se situent dans les Yvelines. La moitié des salariés du secteur privé est regroupée sur 10 communes, attestant d'une forte polarisation des emplois.

Entre 2000 et 2013, la diminution du nombre d'emplois de 3,1% dans le secteur marchand dépasse les 1,1 % de baisse de l'ensemble de la région et représente la baisse la plus forte de la Grande Couronne. La désindustrialisation n'est pas plus intense qu'en Ile-de-France mais son impact sur l'emploi est plus conséquent.

Au 1^{er} trimestre 2015, le département est cependant celui où le nombre de suppression d'emplois envisagé est le moins important. L'emploi salarié dans le secteur marchand est en hausse de 0,4% (plus de 1600 postes). Les Yvelines se situent parmi les 3 départements pilotes régionaux.

Cette embellie n'est cependant pas uniforme selon les secteurs d'activité. Le nettoyage et l'hébergement social et médico-social sont en augmentation, tandis que la fabrication des produits informatiques et électroniques est en déclin. La part des services est importante (52,7%), mais en net retrait par rapport à l'Ile-de-France (68,3%). Tout comme celle du secteur de la fabrication de matériels de transports qui représente plus de 45% des emplois franciliens. Ainsi, le commerce et les services peinent à jouer le rôle de locomotive au moment où l'industrie s'essouffle.

Bien que reparti à la hausse, l'intérim a diminué de 5,1% en un an. Le recours au nombre d'heures dans l'emploi partiel a baissé de 48% compte tenu de la demande pouvant émaner du secteur automobile.

L'évolution de l'emploi salarié est aussi très hétérogène sur l'ensemble du territoire. Le développement du territoire avec la présence d'établissements de renom et le succès économique de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines sur ces trois dernières décennies, ont permis de maintenir une situation du marché du travail relativement privilégiée. Entre 2007 et 2013, cette évolution a largement profité au secteur de Saint-Germain-en-Laye (+5,1% à +15,2% entre 2007 et 2013) au détriment de la zone d'emploi de Mantes-la-Jolie (-6 % à -10%).

La création d'entreprise est également en panne sur le territoire. Le taux de création pure, de 3%, est inférieur au niveau régional de 3,7% à fin 2013.

L'atonie de l'activité économique semble affecter des entreprises de taille plus conséquente. En effet, si le département a enregistré un nombre de 4160 créations d'établissements (2000-2013) nettement supérieur au nombre de radiations (2800), l'impact en terme d'emplois est quasi nul (7100 emplois créés – 7000 détruits). A cela s'ajoute un solde négatif de 1700 transferts d'établissements essentiellement en direction de la province.

La part des actifs au sein de la population (49%) est légèrement inférieure à celle de l'Ile-de-France (50,7%) mais nettement supérieure au niveau national (45,4%). Elle est de plus en plus qualifiée. Les cadres et les professions intermédiaires représentent 54,2%. 64,4 % des actifs ont entre 25 et 49 ans et 43,6% ont le niveau Bac+2. A noter également que 11,8% n'ont aucun diplôme. Parmi ces derniers, 8% n'ont pas été au-delà du collège.

Le taux de chômage est resté relativement stable en 2013 (7,2%). A l'identique du mouvement national, celui-ci a connu une hausse en 2014 (7,4%) pour revenir à son niveau initial au cours du 1^{er} trimestre 2015. Il demeure le plus faible de l'Ile-de-France (8,6%) et très en deçà de la moyenne française (10%).

On constate d'ailleurs que l'écart avec l'ensemble des départements franciliens se creuse. Le chômage inférieur à un an concerne surtout les femmes, 63% (60% pour les hommes), alors que la répartition en ce qui concerne les tranches d'âge est similaire.

Le niveau de chômage est contrasté entre les différentes zones d'emploi du territoire. L'augmentation sur les secteurs de Versailles, Houdan et Rambouillet s'établit entre +4,8 et +6,4 %. A l'inverse, la Seine Aval accuse une augmentation de 8,4% à 9,4% sur le territoire de Poissy et atteint de 9,5% à 12,1 % sur Mantes la Jolie.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (+ 6% en un an) est supérieure à celle de l'Ile-de-France. La catégorie la plus impactée par cette hausse est celle des femmes, principalement de 50 ans et plus, comme pour les hommes. Les demandeurs depuis plus d'un an sont en hausse de 9,8% et concernent autant les hommes que les femmes.

Le niveau de vie moyen des ménages les plus modestes (789 euros) est le plus élevé des départements franciliens (région 763 euros). Le territoire est aussi le moins inégalitaire. Cependant, 8,9% des yvelinois vivent en dessous du seuil de pauvreté (964 euros valeur 2010). La redistribution des revenus, notamment par les prestations sociales, atténue les inégalités.

3- Le RSA

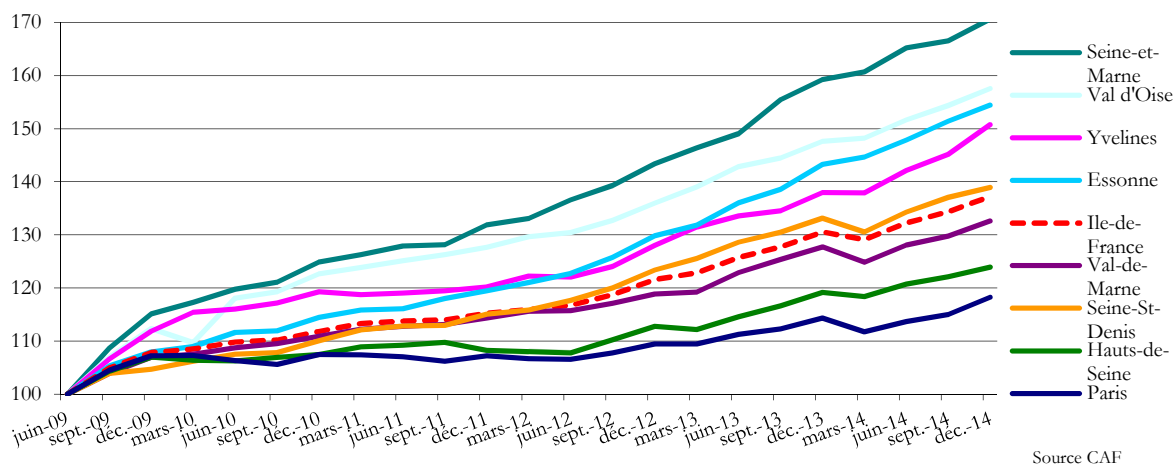
Ainsi, c'est toute la question de la reconversion des industries traditionnelles qui est posée et est caractérisée par deux faits marquants : une offre de postes peu qualifiés qui restent peu pourvus (400 postes de tourneur fraiseur ne trouvent pas de candidats dans les Yvelines) et parallèlement le recrutement de profils « hauts de gamme » qui n'a pas d'effet sur la baisse des demandeurs d'emploi de longue durée, parmi lesquels figurent les bénéficiaires du RSA.

Les spécificités des profils des bénéficiaires du département sont en décalage plus net qu'ailleurs avec la demande des entreprises, fortement industrielles, qui proposent des emplois qualifiés tournés vers la Recherche et Développement.

➤ Le public RSA en Ile-de-France

Entre décembre 2010 et septembre 2014, la partie Est de la région Ile-de-France a été la plus touchée par l'augmentation du nombre d'allocataires. La Seine-et-Marne et l'Essonne dépassent 30%, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis 25%. A l'Ouest, le département des Yvelines (22%) s'est situé dans la moyenne régionale de 20%.

Le centre avec Paris (+7%), les Hauts-de-Seine (+14%) et le Val-de-Marne (+17%) limitent cette croissance.



Plus particulièrement, entre décembre 2013 et décembre 2014, cette croissance a été plus marquée dans les Yvelines que dans les autres départements franciliens. La courbe s'est infléchi sous le poids des bénéficiaires du RSA dont la responsabilité incombe au Département (socle +8,33%, socle-activité +15,07%) et du RSA activité à la charge de l'Etat (+11,95%).

Depuis janvier 2015, il semble que l'on assiste à une croissance ralentie pour le RSA socle (+1,33%), et le RSA socle-activité (-3,94%). Seul le RSA activité, qui concerne les personnes ayant des revenus professionnels d'au moins 500 €, maintient son rythme de développement (+8,94%).

➤ Le public RSA dans les Yvelines

↳ Répartition géographique

TAS	déc-14	Août-15	sur 14	sur 15
Mantois (Mantes)	5291	5462	20,29%	19,97%
Val de Seine et Oise (Poissy)	4231	4510	16,22%	16,49%
Méandre de la Seine (Sartrouville)	3162	3533	12,12%	12,91%
Ville Nouvelle (Trappes)	3330	3344	12,77%	12,22%
Grand Versailles	2949	3034	11,31%	11,09%
Seine et Mauldre (Les Mureaux)	2499	2640	9,58%	9,65%
Saint Germain	1907	1911	7,31%	6,99%
Centre Yvelines (Plaisir)	1642	1809	6,30%	6,61%
Sud Yvelines (Rambouillet)	1060	1101	4,06%	4,02%
UT non déterminée	12	12	0,05%	0,04%
Yvelines	26083	27356		4,88%

2 territoires, le Mantois et Val de Seine et Oise, concentrent plus de 36% en 2014 et 2015 des foyers allocataires, contre 34% en août 2010.

Alors que l'augmentation pendant cette période s'élève à près de 19% sur l'ensemble des Yvelines, ces 2 territoires ont aussi subi la plus forte croissance, respectivement 22% et 24%, suivis par Centre Yvelines et Grand Versailles (+19,43% et 19,29%).

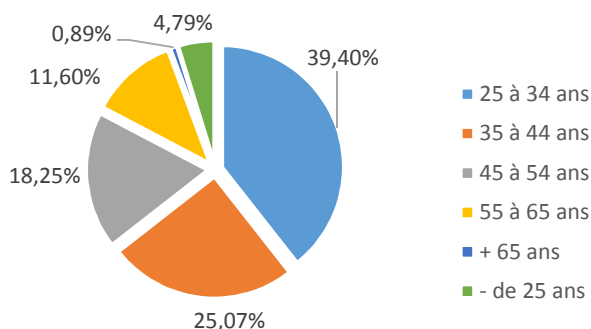
Les évolutions les plus faibles concernent les secteurs de Méandre de la Seine (13,57%) et Seine et Mauldre (13,17%).

Entre 2014 et 2015, à noter toutefois une légère baisse sur le secteur de Mantes, Saint-Germain, et Sud Yvelines.

↳ Le profil

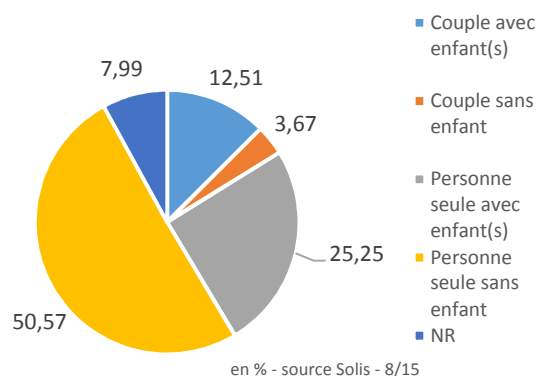
↳ Age

Les bénéficiaires soumis à droits et devoirs ont en majorité entre 25 et 34 ans. Cette catégorie est en diminution sur l'ensemble du territoire. A noter cependant, qu'elle dépasse les 40% en Ville Nouvelle, Saint-Germain-en Laye et dans le Mantois. Les personnes dont l'âge est situé entre 35 et 64 ans ont sensiblement augmenté depuis décembre 2014.

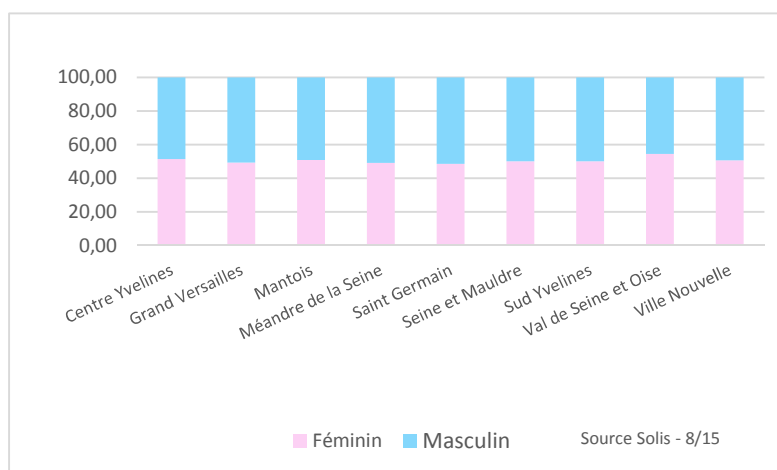


Situation familiale

Tout comme lors du RMI, les foyers allocataires sont essentiellement des personnes isolées sans enfant. Cette catégorie est plus fortement marquée qu'en décembre 2014. Elle dépasse les 62% à Grand Versailles et à Saint Germain. Le pourcentage de personnes isolées avec charge d'enfant(s) est constant. Seuls les couples avec charge d'enfants essentiellement présents sur le Mantois sont en baisse.



Les Hommes/les Femmes

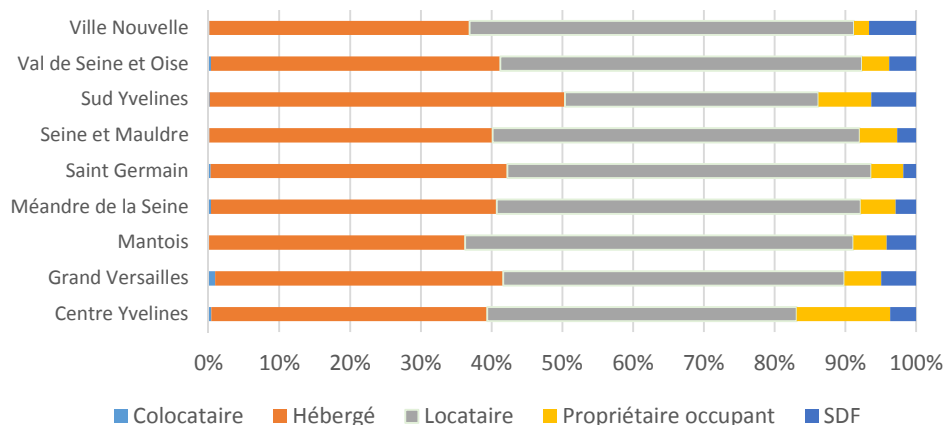


La répartition de la population des foyers allocataires par sexe fait apparaître une part sensiblement identique d'hommes et de femmes sur l'ensemble du territoire. Plus globalement il est constaté que depuis 2010 (après prise en charge des anciens allocataires de l'API par le dispositif RSA), le nombre des hommes augmente régulièrement.

Seul le secteur de Val de Seine et Oise se démarque avec une prédominance féminine. Elle diminue sur le Centre Yvelines et Grand Versailles.

Statut logement

Sur l'ensemble des Yvelines, on constate entre décembre 2014 et août 2015, un phénomène de précarisation du statut logement. En effet, le pourcentage de propriétaires est à peu près constant, les locataires baissent au profit des hébergés, colataires et des personnes en bail glissant mais aussi des SDF.

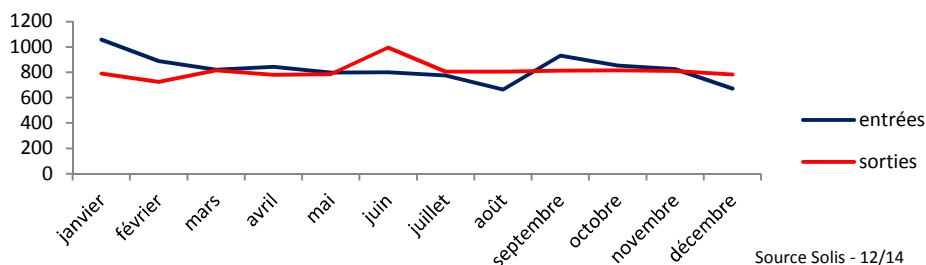


Bien que cette tendance soit davantage prégnante sur la Seine Aval et sur la Ville Nouvelle, pour chacun de ces secteurs l'écart entre les locataires et les personnes en situation précaire reste élevé (10% et plus).

➤ Les parcours

↳ Entrées/sorties

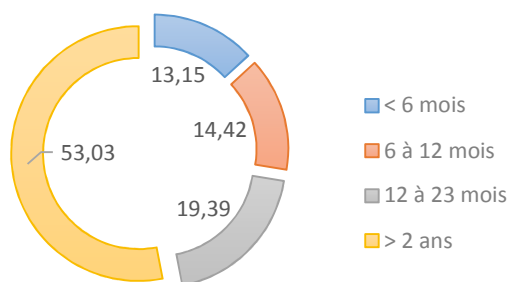
Le nombre d'entrées s'établit en 2014 à 9926 foyers soit une moyenne mensuelle de 827, légèrement inférieure au chiffre de 860 retenu pour 2013. En 2014, le rapport nouveaux entrants/radiés laisse apparaître une progression nette de 205 foyers.



Sur les 7 premiers mois de 2015, la tendance semble s'inverser puisque le nombre d'entrées moyen par mois s'élève à 716 et les sorties à 816.

↳ Ancienneté

La majorité des personnes soumises à droits et devoirs a un temps de présence dans le dispositif supérieur à 2 ans. Cette catégorie de personnes est en augmentation sur l'ensemble du territoire.



Source Solis 8/15

Leur nombre est toutefois plus important sur le Mantois (54%).

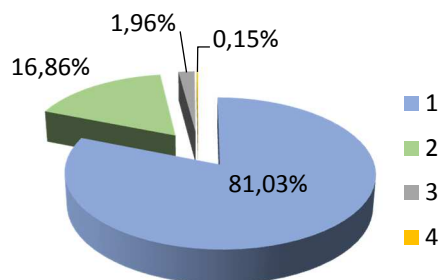
Entre décembre 2014 et août 2015, on assiste également à un glissement de l'ensemble des autres catégories vers la durée la plus élevée.

↳ Historique des présences

Parmi les foyers présents dans le dispositif en novembre 2014, 81% n'avaient déposé qu'une seule demande depuis 2009. Par contre, près de 19% ont fait au moins 2 demandes depuis 2009 voire plus. 19% étaient déjà connus.

Nombre de présence par allocataire

Solis - nov 2014



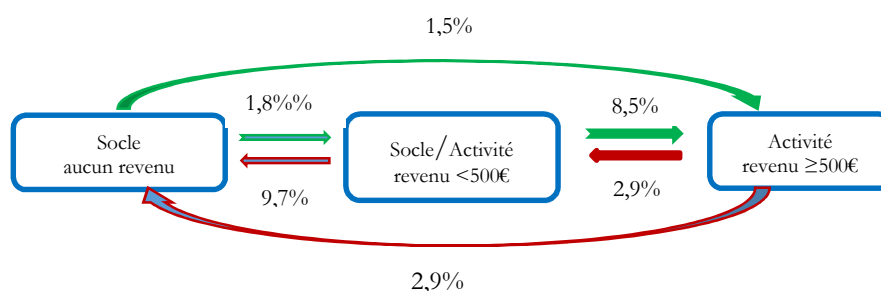
➤ Orientation

Le nombre de personnes orientées vers un parcours professionnel a connu une forte hausse passant de 44% à 51% au cours de l'année 2014. Cette situation s'est confirmée puisque cette répartition s'est maintenue en 2015.

➤ Porosité entre les différents types de la prestation

Le dispositif RSA a pour objet d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle à l'issue d'un parcours d'insertion adapté à chaque situation. Le mode de calcul de la prestation à partir de la composition du foyer et de l'ensemble de ses ressources reflète cette progression. (*Le RSA socle concerne les allocataires sans revenu, le RSA Socle/Activité des personnes dont les revenus professionnels sont inférieurs à 500 euros par mois et le RSA Activité, les bénéficiaires disposant de revenus professionnels supérieurs à 500 euros par mois*)

Ainsi, la moyenne mensuelle des mouvements des foyers entre les différents types d'allocations s'élève à 5,2%. La catégorie la plus impactée est le RSA socle qui concentre plus de 40% des mouvements : en majorité il s'agit de foyers issus du Socle-activité.



A noter enfin que ces mouvements qui s'inscrivaient essentiellement dans des parcours positifs en début d'année 2015, semblent s'inverser. En effet, 11,8% des allocataires sont passés du RSA Socle au RSA Socle-activité et RSA activité alors que 15,5% d'entre eux ont fait le parcours dans l'autre sens.

➤ Distance à l'emploi des bénéficiaires du RSA socle

Les bénéficiaires du RSA représentent 16,39% des demandeurs d'emploi en décembre 2014, dont 92% sont sans majoration et pour l'essentiel des hommes. Parmi ces 16 098 personnes, 10 238 sont soumises à droits et devoirs et relèvent donc de l'accompagnement du Département dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque.

30% des bénéficiaires ont entre 30 et 39 ans. Pour 46% des femmes et pour 43% des hommes, la demande d'emploi a une ancienneté de moins de 6 mois.

Ce public est aussi moins qualifié que les autres demandeurs. 30% des femmes et 35% des hommes ont le niveau V (BEP/CAP) et respectivement 22% et 17% ont leur BAC. Cette répartition est identique aux autres demandeurs d'emploi. La tendance change pour les niveaux de I à 3 (BAC+2 et au-delà) puisque le nombre de bénéficiaires du dispositif n'est plus que 23,13% comparés aux 36% des demandeurs hors RSA.

Les recherches d'emploi des femmes sont davantage orientées vers le secteur des services à la personne et à la collectivité (37%) puis le support à l'entreprise et enfin le commerce. En ce qui concerne les hommes, ces recherches sont plus diffuses avec une légère inclinaison pour le transport, la construction et les services à la personne.

4- Le budget : l'impact financier pour le Département

Fortement impactés par le transfert de charges liées au RMI, les départements sont confrontés depuis 2009 à l'augmentation importante des dépenses d'allocations RSA socle.

Pour les Yvelines, celles-ci sont conséquentes puisque le budget correspondant a augmenté de près de 38% entre 2009 et 2013. Plus précisément, hormis 2009, année de passage du RMI au RSA et par conséquent d'élargissement mécanique du public, mais surtout la mise en œuvre du rattrapage de l'allocation par rapport au montant du SMIC, a contribué à cette envolée du budget du RSA. L'augmentation en 2013 (+ 8,55%) a été la plus forte par rapport à la période précédente. Elle s'est accentuée entre 2013 et 2014 (+12,4%).

Sur la base des dépenses des premiers mois, l'année 2015 devrait marquer un ralentissement (environ +10%)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	9/2015	<i>Projection sur 12 mois</i>
72,6 M€	86,5 M€	90,4 M€	92,4 M€	100,3 M€	112,8 M€	93,4 M€	<i>124,5</i>

Le budget du Département est aussi fortement mis à contribution en raison :

- de l'absence de compensation intégrale à laquelle l'Etat s'était engagé,
- de la dégradation du contexte économique,
- de la revalorisation des barèmes,
- de l'élargissement des conditions d'accès au droit RSA.

2) LE DIAGNOSTIC

Au niveau régional, les Yvelines maintiennent une position favorable en termes de taux de chômage et de création d'emplois marchands et accentuent même l'écart avec les autres départements. Cependant, il faut noter la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de moins d'un an, conséquence des difficultés de l'année 2014.

Sur son propre territoire un phénomène identique est constaté. En effet, l'écart se creuse entre la Seine Aval et le reste du département. Les bénéficiaires du RSA sont en proportion moins nombreux sur le Mantois, mais leur présence se diffuse davantage sur Val de Seine et Oise, Méandre de la Seine et Seine et Mauldre.

La précarité s'ancre pour certains de nos bénéficiaires. Ainsi, le nombre de personnes isolées sans enfant augmente, tout comme la population masculine. Un glissement s'est opéré entre 2014 et 2015 entre les présences de moins de 6 mois, 6 à 12 mois et 12 à 24 mois vers la catégorie des personnes entrées dans le dispositif depuis plus de 2 ans. La situation du logement est aussi touchée. Les statuts précaires (bail glissant, hébergement, SDF) augmentent plus vite que la part des locataires.

Enfin, les parcours positifs au sein du RSA (socle → socle/activité → activité) sont en très nette baisse. Les mouvements inverses sont en juillet 2015 nettement plus importants.

Malgré la création du RSA qui avait pour vocation de porter vers l'emploi les allocataires, l'offre d'insertion yvelinoise n'a pas permis de marquer de virage significatif en ce sens.

Elle s'est construite à partir du périmètre d'intervention des partenaires et non au regard des besoins et des potentialités des territoires, générant son inégale répartition sur le département et un décalage par rapport au contexte local.

Face à ce constat, le Département a développé sa réflexion pour mieux organiser la prise en charge opérationnelle des bénéficiaires les plus proches de l'emploi, véritable accompagnement vers l'activité et l'employabilité. Parallèlement, le choix a aussi été fait d'accentuer le contrôle de l'effectivité de l'allocation via une politique antifraude.

3) LES ORIENTATIONS DU DEPARTEMENT

Face à l'urgence sociale sans précédent qui touche le territoire yvelinois, le Département des Yvelines affiche la volonté de décliner une offre d'insertion plus lisible et réorganisée afin de remettre le plus rapidement possible les personnes dans une situation d'activité.

Cet objectif ne peut être atteint que par le développement de la connaissance du public bénéficiaire du RSA. La généralisation des diagnostics socioprofessionnels des bénéficiaires, additionnée à l'évaluation des résultats des dispositifs d'insertion permettront in fine au Département de développer une offre d'insertion de masse, devenue incontournable. L'efficacité du Programme Départemental d'Insertion doit passer par une industrialisation de l'offre d'insertion ainsi que par la diversification et la rationalisation de ses financements.

La création d'un opérateur dédié à la mise en activité des bénéficiaires du RSA souligne l'engagement du Département dans une politique d'insertion volontariste et audacieuse qui devra prouver son efficacité par la sortie du dispositif RSA des bénéficiaires.

Axe A : Organiser les parcours vers l'emploi

L'état des lieux de l'offre d'insertion menée en 2015 a permis d'identifier l'inégalité et l'inadaptation de l'offre sur les Yvelines dans la mesure où les besoins des territoires et des bénéficiaires ne sont pas identifiés. L'offre repose sur une analyse sociale de la situation des bénéficiaires du RSA et non pas sur une évaluation socioprofessionnelle. Cette offre a été construite à partir du périmètre d'intervention des structures prestataires ou partenaires et de leurs propositions au détriment des besoins et des potentialités des territoires.

Trois objectifs opérationnels sont proposés pour réorganiser les parcours d'insertion en les recentrant sur les bénéficiaires :

- 1) Améliorer la connaissance des publics bénéficiaires du RSA, afin de développer une offre adaptée à ces derniers ;
- 2) Améliorer le dispositif RSA, pour une prise en charge plus réactive des bénéficiaires et une meilleure compréhension de leurs obligations et des opportunités offertes par la nouvelle programmation insertion ;
- 3) Réduire la distance à l'emploi des bénéficiaires du RSA, par le biais de dispositifs destinés à lever les freins sociaux préalablement ou concomitamment à leur parcours vers l'emploi, par la mobilisation des aides garantissant cet accès à l'emploi et par le déploiement de dispositifs en faveur du développement de leur employabilité.

Ce premier axe vise à développer une approche individuelle du parcours d'insertion, en proposant l'ensemble des dispositifs permettant la levée des freins sociaux, financiers et/ou professionnels dans les parcours d'insertion.

1) AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PUBLIC RSA

La bonne connaissance des publics bénéficiaires du RSA est le gage d'une orientation pertinente dès l'entrée dans le dispositif RSA.

Aussi le Département met en place, via le logiciel de gestion du RSA, un questionnaire dématérialisé adossé à la procédure d'instruction de la demande de RSA. Cet outil vise une identification systématisée des profils socioprofessionnels des bénéficiaires du RSA et doit permettre de dresser des profils statistiques nécessaires à la déclinaison d'une offre de mise en activité calibrée au plus près des potentiels des personnes.

La meilleure connaissance des publics bénéficiaires du RSA passe également par les échanges de flux de données avec les partenaires de l'insertion. La CAF et le Département sont depuis longtemps engagés dans cette démarche conjointe d'échanges de flux à laquelle s'est jointe la MSA. En 2015, le Département et Pôle Emploi se sont lancés dans une expérimentation afin de mettre en place les flux de données entre leurs deux systèmes informatiques.

2) AMELIORER LE DISPOSITIF RSA

Les dépenses destinées au versement de l'allocation RSA sont en forte augmentation : de 113 M€ en 2014, à 128 M€ en 2015, le montant pourrait atteindre 145 M€ en 2016.

Face à cette augmentation importante du nombre de bénéficiaires du RSA, une révision des processus et de l'organisation du Département s'impose, notamment pour mieux connaître les bénéficiaires entrant dans le dispositif et mieux les accompagner.

Cela se traduira dès 2016 par la création de plateformes d'accueil, d'instruction et d'orientation RSA réparties sur les territoires, constituées de professionnels spécialisés dans l'évaluation de l'employabilité ou de la distance à l'emploi des personnes, soit 18 équivalents temps plein.

3) REDUIRE LA DISTANCE A L'EMPLOI

La dynamique d'insertion des bénéficiaires du RSA repose essentiellement sur la fonction d'accompagnement du référent unique.

Le Département des Yvelines propose par le biais d'un Programme Départemental d'Insertion rénové, un ensemble d'actions mobilisables, véritable boîte à outils au service du référent unique, permettant d'organiser les parcours d'insertion individuels.

L'offre du PDI est organisée de manière à pouvoir proposer aux bénéficiaires du RSA non seulement un type d'accompagnement adapté à leur situation, mais également un ensemble de dispositifs visant à réduire, voire lever, les freins à leur retour à l'emploi et à l'amélioration de leur employabilité.

a. L'accompagnement, levier pour la levée des freins sociaux

Au-delà de l'offre d'action sociale traditionnelle proposée par les services sociaux départementaux, le Département veut développer la fonction d'accompagnement des parcours d'insertion dans le but de lever le plus efficacement possible les freins sociaux au retour à l'emploi, en fonction du niveau d'employabilité des bénéficiaires du RSA ou d'une typologie spécifique de ce public.

• L'accompagnement des familles monoparentales

Depuis 2011, le Département a délégué par convention à la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines l'accompagnement de 1000 familles monoparentales (RSA socle majoré) et souhaite, dès 2016, lui confier, au regard de ses compétences, l'accompagnement renforcé de l'ensemble des bénéficiaires du RSA socle majoré, soit environ 3000 foyers.

• L'expérimentation d'accompagnement global renforcé avec Pôle Emploi

Considérant la complémentarité de leurs missions d'action sociale et d'insertion professionnelle, Pôle emploi et le Département ont également décidé de mettre en synergie leurs expertises individuelles dans le but d'accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, confrontés à des difficultés cumulées d'ordre social et professionnel.

Cette nouvelle collaboration expérimentale fait l'objet d'une convention signée en 2015 qui doit permettre à 1600 demandeurs d'emploi de bénéficier d'une prise en charge simultanée sur le plan social et professionnel, fondée sur une approche de leurs besoins et non sur une logique statutaire. Un doublement du nombre de bénéficiaires est envisagé pour 2016 et 2017 au regard des premiers résultats, plus de 200 Yvelinois ayant retrouvé un emploi ou accédé à une formation en quatre mois de mise en œuvre.

Le Département a dédié 16 équivalent temps plein de travailleurs sociaux à cette expérimentation.

• Le déploiement d'espaces d'insertion professionnelle

Cinq espaces d'insertion socio-professionnelle étaient jusqu'alors financés par le Département, portés par trois structures différentes, avec des contenus d'accompagnement hétérogènes et insuffisamment axés sur le retour à l'emploi.

Désormais, le Département marquera l'orientation qu'il prend en matière de mise en activité des bénéficiaires du RSA par le biais du lancement d'un appel à projet pour l'implantation de 5 espaces « professionnels » d'insertion en faveur de 600 bénéficiaires du RSA au minimum par an.

Ces espaces devront accompagner les bénéficiaires du RSA à la construction de leur projet professionnel et à sa mise en œuvre et seront financés sur objectifs de résultat.

b. Les aides pour favoriser l'accès à l'emploi

Le Département des Yvelines s'engage dans le déploiement d'aides spécifiques et ciblées visant l'accès à l'emploi. L'analyse des ruptures dans les parcours d'insertion a permis d'identifier qu'un des freins majeurs au retour à l'emploi est le frein financier lié à l'absence de ressources des bénéficiaires du RSA, alors que le besoin de mobiliser des ressources financières individuelles dans le cadre des parcours d'insertion est inéluctable.

• L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE locale)

Le Département des Yvelines a récupéré en 2015 la gestion du dispositif APRE Locale (Aide Personnalisée pour le Retour à l'Emploi), qui n'était plus mis en œuvre sur le département depuis décembre 2012.

L'APRE locale est un dispositif ciblé sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA afin de lever les freins financiers à leur reprise d'activité, en les aidant à faire face aux frais occasionnés par celle-ci. Les aides financières de l'APRE concourent notamment à la mobilité, la garde d'enfants, la présentation personnelle et l'acquisition de matériel, le logement, les frais annexes de formation, la santé, la reprise d'emploi.

Le Département a signé une convention avec l'Etat afin de récupérer l'ensemble des crédits non consommés en 2013, 2014 et les crédits 2015, soit plus de 1,3 M€ au service du retour à l'emploi des yvelinois.

c. Les actions en faveur de l'employabilité des bénéficiaires du RSA

Le manque de qualification des bénéficiaires du RSA, cumulé à d'autres problématiques comme l'illettrisme, l'analphabétisme, l'absence de mobilité, jusqu'à la méconnaissance des codes de l'entreprise, constituent autant de freins supplémentaires à l'emploi pérenne. Le développement d'emplois peu qualifiés ne suffit donc plus à faire aboutir positivement les parcours d'insertion.

Pour cette raison, le Département des Yvelines investit désormais un nouveau champ d'action en proposant des actions de remise à niveau en développant un dispositif global répondant aux freins à la mobilité tant spatiale que psychologique, visant à renforcer l'employabilité des yvelinois.

• La plateforme de préparation à l'emploi

L'offre en matière de remise à niveau est insuffisante et difficilement accessible aux seuls bénéficiaires du RSA. Aussi, une action expérimentale est lancée en direction de ce public cible, en proposant une plateforme de préparation à l'emploi en direction de 400 bénéficiaires du RSA.

Cette plateforme vise deux objectifs : l'aide à la construction du projet professionnel et l'acquisition de savoirs de base facilitant l'entrée en formation, en emploi ou le maintien dans l'emploi.

La plateforme comprendra une première phase d'évaluation du niveau d'employabilité des bénéficiaires du RSA. Ce diagnostic permettra de définir, en lien avec les attentes et les capacités du demandeur, le programme de formation adapté : remise à niveau, découverte métier, ou formation qualifiante.

• Le dispositif en faveur de la mobilité

En matière de mobilité, le Département propose dans le cadre du PDI 2016-2017 un nouveau dispositif autour des questions de mobilité, sous l'angle du « parcours mobilité ». Le Département innove en proposant aux yvelinois en difficulté un dispositif combinant des réponses financières, matérielles et pédagogiques aux problématiques de mobilité.

Le dispositif s'articule autour de trois actions :

- La création d'une auto-école sociale qui permettra chaque année à 150 bénéficiaires du RSA d'accéder à un accompagnement renforcé visant l'obtention du permis de conduire ;
- Le déploiement de deux plateformes mobilité, à destination de 300 yvelinois par an qui bénéficieront de bilans de compétence, d'actions de formation et d'accompagnement à la mobilité, et d'une offre de location de véhicules ;

- La création d'un garage social et solidaire spécialisé dans l'entretien et la vente de véhicules, et la formation qualifiante de salariés en insertion sur les métiers de la mécanique.

Axe B : Développer l'offre d'insertion professionnelle

Au regard du contexte d'urgence sociale lié à l'augmentation importante du nombre d'allocataires du RSA que connaît le département depuis cinq ans (+45%), la mise en activité des bénéficiaires du RSA devient l'objectif premier de la politique départementale.

Deux objectifs opérationnels sont prévus pour donner une impulsion majeure à l'offre d'insertion professionnelle :

- 1) Favoriser l'immersion dans l'emploi ;
- 2) Créer des opportunités d'activité innovantes, au travers des compétences du Département, et de celles de ses partenaires, et en développant des actions spécifiques selon les publics ou les thématiques récurrentes identifiées.

La politique d'insertion devient une politique transversale avec pour dessein de servir la politique de développement territorial yvelinoise et d'en saisir toutes les opportunités d'activité pour ses bénéficiaires. Elle doit nécessairement passer par un rapprochement entre les besoins en insertion et les besoins des entreprises.

Une approche par filières métiers sera développée, en partenariat avec les entreprises yvelinoises qui interviendront en bout de chaîne et qu'il conviendra de mobiliser dans ce sens.

1) FAVORISER L'IMMERSION DANS L'EMPLOI

Le développement de l'offre de contrats aidés, marchands et non marchands, tout comme le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, en lien avec l'Etat, restent des volets notables et constitutifs de la politique d'insertion départementale. L'offre de mise en situation professionnelle permet aux bénéficiaires du RSA de découvrir un métier, de confirmer leur projet professionnel et d'acquérir des compétences nouvelles.

a. Les contrats aidés

Le Département va renouveler son engagement auprès des services de l'Etat à travers la signature d'une nouvelle Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM). Cette dernière fixe les modalités d'intervention quantitative et financière du Département et de l'Etat dans la mise en œuvre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur non marchand et des Contrats Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand.

Sur la période 2016-2017, le Département renouvelle sa participation au cofinancement de 400 Contrats Unique d'Insertion CAE et CIE. Ce support d'activité et d'immersion dans l'emploi des bénéficiaires du RSA constituera un levier supplémentaire dans le montage de projets autour des filières en tension.

b. L'emploi dans les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elles assurent aux bénéficiaires qu'elles embauchent un accueil, un parcours socioprofessionnel fondé sur une expérience de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne.

Le Département renouvelle son co-financement des SIAE sur les deux prochaines années. Le financement de 93 ETP au sein des ACI sur la base d'une prise en charge de 88% du RSA dans les CDDI est maintenu en 2016 et 2017. La subvention de fonctionnement aux ACI est maintenue mais rationalisée au prorata de l'effort d'insertion porté par les structures. Le subventionnement des Associations Intermédiaires est également maintenu.

L'effort global souhaité en direction des SIAE consistera davantage à leur procurer de l'activité rémunérée supplémentaire plutôt que d'intervenir en subventionnement. A cette fin, une réflexion sur les activités qui pourraient leur être confiées par le Département et par ses partenaires a été initiée par l'agence ActivitY', dans l'optique de leur offrir de nouvelles perspectives de développement économique.

Dans le cadre du nouveau PDI, le Département impulse la rationalisation de la politique IAE sur son territoire au regard de ses potentialités économiques, en axant l'action des SIAE sur des filières porteuses et créatrices d'emplois.

c. Les Entreprises d'Entraînement Pédagogique (EEP)

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) est un outil de formation et d'entraînement pour les métiers du tertiaire.

C'est une entreprise fictive dans sa production, créée dans un but pédagogique, qui reproduit grandeur nature toutes les fonctions tertiaires de l'entreprise. Les stagiaires accueillis, sous contrat de travail de 35h hebdomadaires, sont considérés comme des salariés d'entreprises placés dans une situation de travail concrète. L'EEP est utilisée comme cadre et méthode pour la formation et l'entraînement au commerce, à la comptabilité, à l'informatique, au marketing et à la vente, à l'achat, à la gestion de personnel.

Le Département souhaite s'engager dans la création de la 1^{ère} EEP des Yvelines afin de faire accéder au moins vingt bénéficiaires du RSA à l'obtention de titres professionnels dans le secteur du tertiaire.

2) CREER DES OPPORTUNITES D'ACTIVITE INNOVANTES

a. L'exemplarité du Département en matière d'insertion

• La commande publique responsable

Le Département des Yvelines est engagé dans une politique de commande publique responsable, en faveur de la mise en activité des bénéficiaires du RSA, abordée sous l'angle du recours aux clauses d'insertion dans ses marchés.

- En 2015, 129 équivalents temps plein d'emplois d'insertion avaient été générés, dont 80% sont en cours de mise en œuvre.
- Un marché de prestation pour la restauration et le nettoyage des collèges yvelinois a conduit en 2015 à la création d'une entreprise d'insertion par la filiale insertion INSERXO de SODEXO, qui portera 18 contrats de travail sur deux ans.
- En anticipation de l'ouverture de trois EPHAD, les clauses d'insertion vont générer près de 40 contrats de travail, tant sur le volet construction que sur la formation des futurs salariés.

Le Département encourage également le recours aux clauses d'insertion. Il a confié à l'agence ActivitY' le soin de décliner leur ingénierie sur l'ensemble du territoire et a mis à disposition de l'agence d'insertion un équivalent temps plein.

Cette ingénierie va se décliner à travers :

- Le cofinancement de 5 postes de facilitateurs pour accompagner la constitution d'un réseau de facilitateurs couvrant l'ensemble du territoire départemental ;
- Le déploiement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des clauses d'insertion ;
- La création d'un observatoire départemental des clauses d'insertion.

• Le Département pilote de la mise en œuvre des clauses sur les chantiers EOLE à travers son opérateur ActivitY'

SNCF-Réseau met en place des clauses d'insertion dans les marchés de travaux liés à la réalisation du projet Eole - prolongement du RER E vers l'ouest qui mettra Mantes-la-Jolie à 35 mn de La Défense en 2022.

Pour soutenir la gestion par les entreprises attributaires et favoriser une gestion globale des heures d'insertion, l'agence ActivitY' est facilitateur chef de file sur les Yvelines.

Il lui incombe donc de permettre la déclinaison des 220 000 heures d'insertion aujourd'hui envisagées dans les Yvelines, soit environ 27 équivalents temps plein par an.

• Les actions insertion innovantes à l'initiative du Département

Les brigades vertes : le Département et certains de ses partenaires (ONF, SDIS, SMSO) ont des besoins récurrents parfois insatisfaits en matière d'entretien des espaces verts et des espaces naturels. Au cours de l'année 2015, le recensement effectué a permis de chiffrer les besoins correspondants à plus de 700 K€ de prestation.

Afin de ne pas créer de structure supplémentaire sur le territoire yvelinois, il est envisagé de créer au sein des services du Département un chantier d'insertion pour 12 équivalent temps plein d'insertion pour démarrer.

L'agrément ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) pourra être sollicité auprès des services de l'Etat. Celui-ci permettrait à cette équipe insertion, qui fonctionnera sous forme de brigades géo localisées, d'intervenir comme prestataire auprès d'autres collectivités yvelinoises ou des partenaires yvelinois du Département qui souhaiteraient s'engager dans ce type de démarche solidaire.

Certaines structures de l'IAE ayant développé une expertise dans ce domaine, cette équipe insertion fera également office d'ensemblier afin d'organiser la filière verte correspondante et les parcours des bénéficiaires du RSA, en lien avec les entreprises yvelinoises de ce secteur.

L'entretien des espaces verts étant soumis aux saisons, d'autres besoins récurrents du Département et de ses partenaires en matière de rénovation et petits entretiens pourraient constituer une alternative pendant les périodes creuses.

L'insertion par la numérisation : dans une optique de modernisation de ses services, le Département doit lancer plusieurs chantiers de numérisation, dont la dématérialisation des dossiers des usagers des services sociaux, la dématérialisation de la chaîne comptable et la numérisation des archives départementales.

Dans cette optique, il accompagnera et encouragera la création ou le développement d'une structure de l'économie sociale et solidaire spécialisée dans les techniques numériques, afin de développer un nouveau champ d'activité pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le secteur de la sécurité: le Département s'engage dans une action de formation des bénéficiaires du RSA aux métiers de la sécurité. Des bénéficiaires du RSA seront recrutés par le Département en CUI-CAE pour une période de six mois, afin d'assurer la sécurité sur ses sites d'accueil de la population (services sociaux, PMI...). Le contrat aidé servira comme support de pré qualification et de qualification de ces personnes, notamment pour la préparation et l'obtention du CQP d'agent de prévention et de sécurité. A l'issue d'une expérience professionnelle de six mois au sein des services départementaux et grâce à un accès à la qualification professionnelle, plusieurs dizaines de bénéficiaires du RSA pourront accéder à un emploi pérenne dans ce secteur en tension.

b. Développer les liens avec le monde économique

• Les aides au développement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) :

Le secteur de l'économie sociale et solidaire, créateur de richesse, est fortement pourvoyeur d'emplois d'insertion pour les publics en difficulté, dont les bénéficiaires du RSA. Conscient du potentiel qu'il représente, le Département encourage ce secteur, dont les structures de l'IAE font partie, afin de générer des emplois d'insertion supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle il proposera dès 2016 deux types d'aide en direction de ces structures :

- 1) Une aide au démarrage, subvention de fonctionnement de 60 K€ dégressive sur trois ans, pour tout projet générant des emplois d'insertion ;
- 2) Une aide à l'investissement de 30 K€ pour les projets permettant le développement d'emplois d'insertion supplémentaires.

• Le développement des filières/métiers:

Le Département investit de manière volontaire le champ de la formation pré-qualifiante et qualifiante afin de favoriser l'adéquation entre la main d'œuvre potentielle que constituent les bénéficiaires du RSA et les besoins en main d'œuvre dans les secteurs d'activité en tension. Plusieurs secteurs prioritaires sont particulièrement visés :

Les services à la personne : le Département s'est réengagé dans le partenariat avec la CNSA dans le cadre des deux « plateformes services à la personne » portées par les structures CIMAP et AMADOM. Cette convention prévoit la formation de demandeurs d'emploi en fonction des besoins de qualification des structures spécialisées dans les services à domicile qui ont adhéré aux plateformes.

Le Département a signé une nouvelle convention pour trois ans et s'attachera à optimiser l'efficacité de ce dispositif et à en faire bénéficier plus particulièrement des bénéficiaires du RSA. A cette fin, il encouragera la création d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) dans ce domaine.

Le secteur du BTP : en prévision du démarrage de plusieurs chantiers de travaux publics sur les Yvelines à horizon 2017, le Département anticipe le besoin en main d'œuvre pour permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder aux pré-qualifications ou qualifications correspondantes.

C'est pourquoi il initie, en lien avec la fédération départementale et régionale du BTP, le GEIQ BTP, le CFM BTP (centre de formation d'apprentis) et l'OPCA du secteur, une plateforme de formation aux métiers de maçon, constructeur de route et canalisateur, correspondant à la demande récurrente des employeurs.

Cette action innovante a vocation à adosser un GEIQ à un Groupement d'employeur TP et ainsi favoriser le retour à l'emploi d'au moins 50 bénéficiaires du RSA par an.

La restauration : le Département va initier un partenariat avec le Centre de Promotion par la Formation (CPF) de Chanteloup-Les-Vignes autour des métiers de la restauration. Disposant d'un restaurant d'application, le CPF offre un cadre idéal de formation et de mise en situation professionnelle. 30 bénéficiaires vont pouvoir suivre chaque année des formations qualifiantes sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Le Département encouragera le CPF à la création d'une entreprise d'insertion dans ce cadre.

Les autres filières visées par le Département : La grande distribution, les transports et l'économie circulaire : le Département et Pôle Emploi visent à mener, en partenariat, des actions de formation et de recrutement sur les métiers du transport, et notamment de conducteur de bus, ainsi que les métiers de la grande distribution. Le Département a la volonté d'impulser le développement de la filière économie circulaire et d'inscrire ses actions d'insertion dans une politique de développement durable. A cet effet, des actions d'insertion seront développées afin d'assurer le traitement ou la revalorisation des déchets générés par les autres dispositifs (déchets verts, déchets papier,...).

c. L'approche par public type et par thématique spécifique

• Les actions en faveur des jeunes bénéficiaires du RSA (25-35 ans)

Dans les Yvelines, 30% des bénéficiaires du RSA engagés dans des démarches d'insertion ont moins de 35 ans. Le Département souhaite apporter une réponse spécifique à ce public. C'est pourquoi il s'engage dans deux partenariats expérimentaux dès 2016 :

- 1) un partenariat avec l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) pour l'accompagnement vers l'emploi de 200 bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans diplômés (minimum BAC+3) ;
- 2) un partenariat avec l'association FACE pour l'accompagnement vers l'emploi de 200 jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 35 ans sans qualification.

• Les créateurs d'entreprise et entrepreneurs au RSA

Le soutien à la création d'entreprise par des bénéficiaires du RSA, actuellement déployé sur le département, est multiple, hétérogène et la coordination des parcours n'est pas organisée. Une fois l'entreprise créée, le suivi des entrepreneurs, généralement toujours bénéficiaires du RSA, n'est pas ou peu assuré.

Le Département souhaite maintenir le soutien à la création d'entreprise par le biais d'un appel à projets. L'objectif est de décliner une prestation d'accompagnement, regroupant l'ensemble de l'offre, dans une logique de « parcours du créateur » : du diagnostic de faisabilité au suivi, dans le temps, de l'entreprise créée (au moins 18 mois). Dans un certain nombre de cas, la finalité de l'accompagnement sera d'amener le bénéficiaire à renoncer à son projet et à l'orienter vers un nouveau parcours professionnel plus adapté.

Le nouvel opérateur sera évalué, à l'issue de la prestation, sur le nombre d'entreprises réellement créées et le nombre de réorientations vers une activité salariée ou une formation.

Cette nouvelle action bénéficiera à 400 bénéficiaires du RSA dès 2016.

Axe C : S'appuyer sur la dynamique territoriale

L'ancrage territorial de l'offre d'insertion demeure le gage d'une politique adaptée à son contexte, ses besoins et ses potentiels.

Ce troisième axe stratégique propose un cadre d'élaboration, de pilotage et de gouvernance globale du PDI, qui s'appuie sur la démarche partenariale concrétisée par la signature d'un Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Cet axe stratégique s'articule autour de trois objectifs opérationnels :

- 1) Développer une démarche concertée avec les territoires, dans le but d'offrir un cadre propice à l'émergence d'initiatives locales ;
- 2) Optimiser les moyens de mise en œuvre de la politique insertion, afin d'offrir une organisation lisible et d'apporter davantage de transparence quant à la gestion des dispositifs ;
- 3) Définir la gouvernance de la politique insertion, à travers la création d'un opérateur dédié à sa conception et à sa mise en œuvre, dont l'un des enjeux d'action réside dans l'articulation de l'ensemble des acteurs yvelinois et la mise en synergie de leurs complémentarités.

1) LE DEVELOPPEMENT D'UNE DEMARCHE CONCERTEE AVEC LES TERRITOIRES

Le Programme Départemental d'Insertion 2016-2017 et sa mise en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion doivent trouver un ancrage territorial. Une approche par territoire doit permettre d'identifier plus efficacement les leviers d'actions pertinents pour le retour à l'activité des bénéficiaires du RSA.

Dans cette perspective, cinq pactes territoriaux d'insertion « locaux », portés par les équipes dédiées au sein des Territoires d'Action Départementale, seront élaborés à partir de l'identification des profils des bénéficiaires et des potentiels d'activité. Des plans d'actions adaptés seront proposés en lien avec les besoins des bénéficiaires comme des employeurs.

L'émergence de nouvelles initiatives territoriales, complémentaires à l'offre existante, permettra de décliner des parcours d'insertion plus efficaces.

Ces projets de territoire constitueront le PTI des Yvelines.

2) L'OPTIMISATION DES MOYENS

a. La création d'un opérateur insertion

Le Département et la Préfecture des Yvelines ont créé un opérateur spécialisé commun, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, afin de favoriser la construction de solutions collectives pour les bénéficiaires du RSA.

L'agence d'insertion ActivitY', effective depuis le premier trimestre 2015, assure pour le compte du Département sa responsabilité en matière d'insertion, en coordination étroite avec les acteurs du territoire.

Elle a pour objet de développer et promouvoir de nouvelles solutions de lutte contre les situations d'exclusion socioprofessionnelle à travers l'émergence d'actions de mise en activité des Yvelinois en difficulté.

Le Département contribue aux apports en nature du GIP sans contrepartie financière, notamment par le biais de la mise à disposition de douze agents employés du Département.

b. Les équipes insertion des Maisons Départementales des Yvelines

Le Département a aussi renforcé, en 2015, ses moyens internes, pour la mise en œuvre des dispositifs insertion et l'élaboration des pactes territoriaux d'insertion locaux.

Cinq « cellules insertion » réparties au sein des nouvelles Maisons Départementales des Yvelines, devront décliner des plans d'action locaux et assurer la mise en œuvre des orientations de l'agence ActivitY'. Au total 41 personnes composent ces nouvelles équipes réparties sur le territoire au prorata des besoins en matière d'insertion.

c. La rationalisation du cadre contractuel et financier.

Le recours plus systématique à des appels à projets ou à des marchés permettra de donner plus de lisibilité à l'utilisation des financements du Département et d'optimiser les actions à mettre en œuvre.

3) LA GOUVERNANCE

ActivitY', pilote départemental de la politique d'insertion, a pour objectif d'organiser sa gouvernance à l'échelle départementale.

A terme, elle a pour vocation de réunir, au sein d'une seule entité, l'ensemble des acteurs publics et privés yvelinois œuvrant dans le champ de l'insertion et de donner une impulsion nouvelle à la politique départementale correspondante grâce à la mise en synergie des partenaires.

Un comité technique départemental sera créé afin de permettre aux différents partenaires qui intégreront le GIP de co-construire des réponses innovantes.

A l'échelon des Maisons Départementales, des comités techniques seront également mis en place pour la conception des Pactes Territoriaux d'Insertion locaux.